



PLI COMMUNAL

KOETZINGUE ...

N° 2 du 25 mai 2005

Mairie de Koetzingue



Tère journée du citoyen



Koetzingue innovait ce samedi 14 mai avec sa « journée du citoyen »

« Cette journée avec ses portes ouvertes des bâtiments communaux, se voulait l'occasion de découvrir de l'intérieur, d'apprécier les explications des décideurs quant au pourquoi de ces réalisations, du choix de tel ou tel matériau, appareils ou engins et de noter quelques rappels sur les coûts de tous ces chantiers. »

J.L Mossière – Alsace du 17/05/05



Cette journée que l'on pourrait reconduire pour le seul plaisir déjà de la rencontre, des échanges et du verre de l'amitié.

Le maire

Le mot du maire



Chers Concitoyens,

Les beaux jours arrivent, ne désespérons pas..., c'est bientôt l'été, les vacances...

La journée du Citoyen organisée par la municipalité a été l'occasion de présenter les travaux sur le terrain réalisés en 2004 et les projets de 2005.

Ce fut un après midi convivial et sûrement à reconduire...

Le projet de sécurité de l'entrée ouest est terminé. Personnellement pour moi, ce projet est une réussite pour la sécurité des enfants (barrières, trottoirs plus larges, vitesse ralentie 30 km/h). Il n'y a malheureusement pas de solution miracle, et la vitesse de certains conducteurs reste toujours excessive... Dans ce projet, l'embellissement a pris une part importante, le pavage devant l'église avec la création d'une petite placette, l'illumination de la mairie, des bacs à fleurs seront placés entre les barrières de sécurité...

Le dossier d'assainissement est en cours d'étude, pour le choix définitif nous attendons le rapport de celui-ci. La décision de la MISE (police de l'eau) qui donnera son avis sur la faisabilité du choix que la commune de Koetzingue et de Rantzwiller auront à prendre avant le 1er janvier 2006.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution du projet et d'organiser en automne une réunion publique sur ce sujet.

Le terrain de la famille Borer a été acheté par la commune pour en faire un lotissement, l'étude du projet est en cours.

La communauté du Pays de Sierentz a décidé d'organiser le passage d'une balayeuse sur l'ensemble des communes, ce passage aura une fréquence de quatre fois sur les axes principales et 2 fois dans les autres rues. (1^{er} passage prévu le 1^{er} juin).

Le 29 mai prochain, les Français se prononceront pour le projet de Constitution Européenne par référendum. Nous aurons ainsi rendez-vous avec notre histoire.

Chacun de nous reste naturellement libre de son choix.

Je rappellerai simplement que ce texte même imparfait car fruit d'un compromis entre 25 pays englobe les textes fondamentaux du fonctionnement des institutions, de la répartition des pouvoirs, des libertés et de la citoyenneté de chaque pays.

La Constitution Européenne ne remplacera pas la nôtre et la France conservera comme par le passé toute sa souveraineté. .

Vous souhaitant une bonne lecture de ce pli, je vous adresse mes cordiales salutations...

Votre Maire
Pierre Rey



Séance du 02 mai 2005

Etaient présents : Pierre Rey, maire

André Kelbert, Raoul Andreolli, Corinne Stritmatter, Bruno Grauss, Hélène Roth, Laurent Sutter, Annick Thurnherr.

Pouvoirs : François Gerum a donné pouvoir à Laurent Sutter

Daniel Potek a donné pouvoir à Pierre Rey.

Etait excusé : Gérard Arbeit.

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance Marcelle Wach.

Sur convocation légale du 29 avril, le conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Pierre Rey.

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 14 mars 2005

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2005 est adopté à l'unanimité.

II- URBANISME

a) Certificat d'urbanisme

- Immoclair à Dannemarie 2 rue de l'église, parcelles 164, 165 et 302 section 1

Avis favorable : terrain à proximité d'une installation agricole classée et classé en zone UA dans le POS.

b) Permis de construire

- HELL Yannick 8 rue du Stade, parcelle 346/82, avis favorable sous réserve des prescriptions du CU N° 170 05 K0003 du 22/4/2005 (voir DCM du 14/03/2005).

III- TRAVAUX

a) Acceptation de devis

Le conseil accepte les devis suivants :

Eclairage rue des Pâturages : Lignes et Réseaux de l'Est pour 3 188.- € HT. (20 % de subvention)

Mur d'enceinte du cimetière : Carbat pour 13 000.- € HT. (36 % de subvention)

1^{ère} tranche de la mise aux normes électriques au Presbytère : Rhin Electricité pour 2 550.- € HT.

Tous ces travaux bénéficieront de subventions, soit de l'Etat, soit du Département.

b) Aménagement de sécurité Rue Principale

Le maire informe le conseil que le titulaire du marché adapté – l'entreprise BACH – n'a pas réalisé les travaux dans les délais définis au marché. Sur proposition du maire, il ne sera appliqué que partiellement la clause relative aux pénalités de retard d'exécution des travaux pour les raisons suivantes :

- des modifications ont été apportées au cours des travaux à la demande de la municipalité,
- des périodes météorologiques particulièrement défavorables ont perturbé le planning des travaux.

Donc seul 1 500.- € (mille cinq cents) de pénalité de retard seront demandées.

c) Rue du stade

Avant la pose du nouveau tapis par la DDE, prévue pour la mi-juin, le conseil décide la mise en place et remplacement de bordures de trottoir et de tabourets siphon. Des devis seront demandés.

d) Extension du terrain de football

Le contrat de maîtrise d'œuvre avait été confié au cabinet d'architecture Claude MUNCH de Sierentz (DCM du 29/09/2003). L'architecte applique une moins value de 4 258,96 € à son contrat correspondant à : - 1 758,96 € : prise en charge par la commune de l'assurance décennale,

- 2 500,00 € : avoir concernant l'extension et la mise aux normes des vestiaires.

IV- LOTISSEMENT BORER

A ce jour deux propositions d'aménagement sont parvenues en mairie. Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

V- MODIFICATION ET REVISION DU POS

Sur proposition du maire, le conseil, à l'unanimité, a décidé d'engager une procédure de modification et de révision du POS. Les secteurs retenus sont les suivants :

- rue des Pâturages, rue Hallen, rue des Vignes, au Tiefend, chemin rural dit Niederemattenweg et partiellement la zone inondable de la parcelle 378 à la parcelle 177 section 18

Un appel à la concurrence sera lancé pour le choix du maître d'œuvre.

VI- MAISON SCHNEIDER

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil. Des subventions pour sauvegarde de patrimoine et création de gîtes seront demandées au département, à la région et au Conseil de l'Europe.

VII- CONVENTION ADAUHR

L'ADHAUR propose le renouvellement de la convention de conseil et d'assistance aux collectivités. Ces conseils sont dispensés gratuitement aux communes par l' ADAUHR. Le conseil, à l'unanimité :

- souhaite renouveler la convention pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans la limite de trois ans,
- autorise le maire à signer les documents y afférents.

VIII- ETUDE PREALABLE : ASSAINISSEMENT RANTZWILLER/KOETZINGUE

Une étude de sol sera réalisée, elle consiste en la réalisation de sondages par forages à la tarière et à la pelle le long du tracé du collecteur. Une permission d'occupation provisoire du domaine privé sera adressée à chaque propriétaire concerné. La commune dédommagera l'exploitant de l'éventuelle perte de récolte sur la base des barèmes de la chambre d'agriculture.

D'autre part pour les levés topographiques le géomètre se déplacera à pied, cela n'occasionnera pas de dégâts, plus recherche eau claire en parasites (nuit)

IX- DIVERS

a) Rue de la Scierie, emplacement réservé

La réception des ouvrages a eu lieu, les travaux sont conformes à la convention signée entre la commune et Mme Jeanne PETER.

b) Détecteur de fumée

Bruno Grauss est chargé d'étudier la mise en place de détecteurs de fumée à la mairie, à l'école, Dorfhuis et salle Edouard Kessler.

c) Arrêté réglementant le stationnement

Le maire informe le conseil qu'il prendra un arrêté réglementant le stationnement rue de la liberté "entrée EST" sur 25 mètres.

Le stationnement compromet la sécurité, et le domaine routier ne peut être utilisé pour la satisfaction d'intérêt privé de caractère patrimonial tels ceux que traduisent des stationnements prolongés et exclusifs donc abusifs. Par contre, l'arrêt d'un véhicule sur cette portion de voie est autorisé durant le temps nécessaire pour permettre la montée ou la descente des personnes, le chargement ou le déchargement du véhicule.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole le maire lève la séance à 23 heures.





Résumé en images de quelques événements Koetzinguois



Journée Haut-Rhin Propre qui s'est terminée par un goûter au Dorffhus.



Groupe de Novartis qui est venue effectuer des travaux d'intérêts, journée solidarité, organisée par la mairie



Les talents cachés à "Koetzingue s'expose"



La Mairie " maison du citoyen illuminée"

